



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS AJACCIEN

DEPARTEMENT  
DE LA CORSE-DU-SUD

Date de la 1<sup>ère</sup> convocation :  
06 mars 2014

Date de la 2<sup>nde</sup> convocation :  
13 mars 2014

Date de la Séance :  
17 mars 2014

Nombre de membres composant  
l'Assemblée : 54

Nombre de membres  
en exercice : 54

Nombre de membres  
présents : 15

Quorum : 28

Secrétaire de séance :  
M. MINICONI AP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242010056-20140317-2014-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2014  
Publication : 01/04/2014

L'An Deux Mille quatorze, le lundi 17 mars, à quatorze heures, - faisant suite à l'ajournement de la séance du mercredi 12 mars 2014 au cours de laquelle a été dressé le constat de l'absence de quorum - le Conseil Communautaire du Pays Ajaccien, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-17 du C.G.C.T s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville d'Ajaccio, sous la présidence de M. Simon RENUCCI, Président.

ÉTAIENT PRESENTS

M. MINICONI AP., Mme PIMENOFF, MM FERRANDI, BIANCHI, DOMINICI, AMIDEI, FAGGIANELLI C., Mme SOTTY, Vice-Présidents,

MM. CARTA, GARRIDO, PANTALONI, MME PASQUALAGGI T., Mmes PIERLOVISI, POLI, Conseillers Communautaires.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNE POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. SARROLA à Mme SOTTY

ÉTAIENT ABSENTS

MM. LECA, LACOMBE, PASQUALAGGI JM., FAGGIANELLI F., BIANCUCCI, COMBARET, PARODIN, Vice-Présidents,

MM. ANTONIOTTI, BASTELICA, BOISARD-BATTISTELLI, CASASOPRANA, CERVETTI, Mmes COLONNA D'ISTRIA, CURCIO, M. DIGIACOMI, MME FERRI-PISANI, M. GABRIELLI, Mmes GHIPPONI, GUIDICELLI, LECCIA D., M. LECCIA JP, MME LUCIANI AM, MM LUCIANI JL, LUCIANI PA., MM. MERY, MICALETTI, MINICONI R., Mmes MORACCHINI, OTTAVI-BURESI, MM. OUSSET, PELLEGRIN, PIERI, RUALT, MMES SUSINI C., SUSINI-BIAGGI, M. TOMI F., Mme TOMI V., M. VITALI, Conseillers Communautaires.

**Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer**

Délibération n° 2014/63

## CONTEXTE

La CAPA a posé les jalons de sa stratégie numérique en 2009 avec l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique. Menée par la Direction de l'Immobilier et du Numérique (DIN), cette première étude avait permis de dégager trois priorités de travail :

1. Doter le territoire d'une infrastructure favorisant l'accès au THD,
2. Développer les usages et les services numériques pour les administrés,
3. Accompagner les usagers et les entreprises dans la pratique des TIC.

Une première phase de mise en œuvre de projets a ainsi été menée dans le cadre du SDAN sur la période 2009-2012. Celle-ci a principalement consisté à implémenter de nouveaux logiciels au sein de la collectivité, à développer une première version du site Internet et de l'application mobile institutionnels, à interconnecter les sites administratifs sur un réseau interne, à adopter une convention définissant les modalités de collaboration entre les services informatiques de la CAPA et de la Ville d'Ajaccio, ou encore à organiser et à renforcer les moyens matériels et humains de la Direction de l'Immobilier et du Numérique (DIN) pour permettre la mise en œuvre d'une stratégie numérique plus ambitieuse.

Fin 2012, considérant les évolutions technologiques, organisationnelles et contextuelles, la DIN a entrepris un travail d'actualisation du SDAN mené en 2009. Rebaptisée « Stratégie CAPA – Territoire numérique » cette nouvelle analyse a proposé l'engagement d'une démarche volontariste en matière de mise en œuvre des TIC. Adoptée par le Conseil Communautaire du 21 mars 2013 cette démarche comporte la réalisation de 23 premiers projets sur la période 2013-2015. La plupart de ces projets concernent la commande d'études technico-économiques préliminaires au démarrage de projets complexes (exemple : étude architecturale et programmatique pour la construction d'un pôle d'excellence TIC) ou la réalisation des premières phases de déploiement de projets dont les périmètres ont vocation à être élargis (exemple : phase 1 du déploiement du Wifi Gratuit du Pays Ajaccien).

Fort de succès des premiers projets lancés, du retour positif des études réalisées et de l'expérience acquise, la CAPA a décidé d'entrer dans une phase plus opérationnelle en construisant un **Plan Numérique Territorial** sur la période 2014-2020. Ce plan décline le volet opérationnel de la stratégie numérique de la collectivité en agrégeant aux actions adoptées par le Conseil Communautaires du 23 mars 2013 les projets qui contribueront à faire du Pays Ajaccien, un territoire numérique intelligent au service de ses habitants.

## CONTENU DU PLAN NUMERIQUE TERRITORIAL

Le Plan Numérique Territorial comprend pour l'heure 44 actions réparties autour de cinq axes de développement :

- **Axe N°1 : Doter le territoire des infrastructures numériques structurantes**
  - Action N°1 : Déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné privé (FTTH)
  - Action N°2 : Organiser la mutualisation des travaux de génie civile pour favoriser le déploiement du FTTH
  - Action N°3 : Raccorder les bâtiments publics CAPA et communes membres sur un réseau fibre optique interne

- Action N°4 : Proposer une aide financière pour l'acquisition de solution d'accès à Internet par satellite
  
- **Axe N°2 : Proposer de nouveaux services pour les usagers et améliorer le cadre de vie**
  - Action N°5 : Développer et maintenir à jour une application mobile favorisant le tri sélectif
  - Action N°6 : Mettre en place la billettique numérique et le SAEIV
  - Action N°7 : Déployer un système d'aide à la baignade pour les personnes non-voyantes
  - Action N°8 : Déployer le Wifi Gratuit du Pays Ajaccien sur les sites stratégiques du territoire
  - Action N°9 : Déployer le Wifi Gratuit au sein des médiathèques et des maisons communales
  - Action N°10 : Mettre en place la carte universelle multiservices du citoyen
  - Action N°11 : Déployer des solutions Smart City – Territoire intelligent
  - Action N°12 : Développer le site Internet dédié à l'intermodalité
  - Action N°13 : Aider au développement d'un service de livraison des courses à domicile
  
- **Axe N°3 : Agir pour le développement économique et social**
  - Action N°14 : Bâtir le Pôle d'Excellence TIC du Pays Ajaccien
  - Action N°15 : Mettre en place des parcours touristiques numériques
  - Action N°16 : Développer le site de visites virtuelles des musées
  
- **Axe N°4 : Moderniser l'administration et repenser la relation avec le citoyen**
  - Action N°17 : Mettre en place la gouvernance citoyenne
  - Action N°18 : Développer et maintenir à jour le nouveau site Internet institutionnel CAPA
  - Action N°19 : Développer et maintenir à jour l'application mobile institutionnelle CAPA
  - Action N°20 : Développer et maintenir à jour le nouveau site Internet [www.PalamiCorsu.com](http://www.PalamiCorsu.com)
  - Action N°21 : Participer aux Labels Villes Internet et Territoires innovants
  - Action N°22 : Ouvrir et partager les données publiques de l'administration (Open Data)
  - Action N°23 : Déployer les bornes Visio-relais
  - Action N°24 : Déployer les bornes d'information tactiles géantes
  - Action N°25 : Déployer les écrans d'information numériques
  - Action N°26 : Mettre en place le guichet unique électronique pour la réalisation des télé-procédures
  - Action N°27 : Mettre en place le système de Visioconférence

- Action N°28 : Mettre en place l'infrastructure de données spatiales (SIG)
- Axe N°5 : Améliorer la performance interne de l'administration.
  - Action N°29 : Mutualiser les SI CAPA-Ajaccio puis CAPA-communes membres
  - Action N°30 : Réaliser le Schéma Directeur des Systèmes d'Information
  - Action N°31 : Réaliser l'étude pour la mise en place du télétravail et la gestion des temps de travail
  - Action N°32 : Mettre en place le Correspondant Informatique et Libertés CAPA
  - Action N°33 : Mettre en place le réseau des Correspondants Numériques au sein des services
  - Action N°34 : Développer le nouvel Intranet CAPA
  - Action N°35 : Numériser les dossiers des agents de la CAPA
  - Action N°36 : Numériser le fond d'archivage CAPA
  - Action N°37 : Mettre en place l'authentification unique (Single Sign-On ou SSO)
  - Action N°38 : Déployer la virtualisation sur les postes des agents (Cloud computing)
  - Action N°39 : Virtualiser les serveurs informatiques
  - Action N°40 : Mettre en œuvre le SI de la collecte des déchets
  - Action N°41 : Déployer des solutions domotiques dans les bâtiments publics CAPA
  - Action N°42 : Dématérialiser les logiciels pour le service des finances
  - Action N°43 : Mettre en place le parapheur électronique
  - Action N°44 : Evaluation

A ce jour le PNT comprend un total de 44 actions à mener prioritairement. Cette liste de 44 projets n'est bien entendu ni exhaustive ni définitive. Il s'agit d'une première feuille de route à suivre sur la première phase du plan. La pérennité de la stratégie numérique du pays ajaccien repose sur une mise à jour constante des actions du plan en fonction des opportunités nouvelles et des partenariats potentiels qui se présenteront.

## ESTIMATION DES COÛTS

Les besoins permettant de mener à bien le Plan Numérique Territorial tel que défini dans sa version de janvier 2014 sont détaillés dans le tableau ci-dessous. L'estimation des coûts a été réalisée sur la base des études et travaux déjà engagés, d'extrapolations de projets déjà menés sur le territoire CAPA et qui visent à être poursuivis, ou bien, par comparaison avec des éléments factuels fournis par d'autres collectivités du territoire national engagées dans une démarche numérique similaire.

N°	AXE	Coût total en € HT	Coût en J/H sur 2014-2016
1	Doter le territoire des infrastructures numériques structurantes	1 600 000€	200 J/H
2	Proposer de nouveaux services et améliorer le cadre de vie	1 975 000€	375 J/H
3	Agir pour le développement économique et social	Min 10 350 000€ Max 15 350 000€	250 J/H
4	Moderniser l'administration et repenser la relation avec le citoyen	1 413 000€	740 J/H
5	Améliorer la performance interne de l'administration	1 520 000€	955 J/H
<b>TOTAL</b>		<b>Min 16 858 000€ Max 21 858 000€</b>	<b>2 520 J/H</b>

### POSSIBILITE DE FINANCEMENTS

Les TIC représentant un domaine clé pour la croissance économique et la création d'emploi, leur mise en œuvre est soutenue à plusieurs niveaux. Divers types de partenariats peuvent ainsi être envisagés pour financer le plan numérique du pays ajaccien :

- Partenariat au niveau local avec d'autres administrations, collectivités et partenaires privés,
- Partenariat au niveau européen via le nouveau programme FEDER 2014-2020,
- Partenariat au niveau national avec l'état via le contrat de projets Etat Région ou encore le Fonds national pour la Société du Numérique,
- Partenariat au niveau régional avec la Collectivité Territoriale de Corse via les projets de déploiement du FTTH ou encore le futur Fonds Régional du Pôle d'Excellence TIC.

Le contexte favorable à l'obtention de financements ajouté à l'ambition de mener les projets du PNT de manière collaborative avec d'autres collectivités corses laissent présager un coût réel pour la CAPA de l'ordre d'un tiers du coût total estimé. Rapporté à sa période de mise en œuvre 2014-2020, le PNT représenterait *in fine* pour la CAPA un effort d'investissement inférieur au million d'euros annuel.

Axe	Coût en € HT	Financement potentiel	Coût réel CAPA
1	1 600 000€	50%	800 000€
2	1 975 000€	50%	987 500€
3	Min 10 350 000€ Max 15 350 000€	80%	Min 2 070 000€ Max 3 070 000€
4	1 413 000€	50%	706 500€
5	1 520 000€	50%	760 000€
<b>TOTAL</b>	<b>Min 16 858 000€ Max 21 868 000€</b>	<b>~70%</b>	<b>Min 5 324 000€ Max 6 324 000€</b>

## METHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

Pour assurer la bonne conduite du Plan Numérique Territorial et préparer ses évolutions au cœur du territoire, il est proposé qu'un dispositif de gouvernance faisant intervenir l'ensemble des acteurs (élus, administration(s), citoyen(s), ...) soit mis en place. Pour cela, trois instances seront créées :

- Un comité technique animé par la CAPA et composé d'agents de l'établissement, des communes membres et des partenaires. Ce COTECH sera constitué des « référents numériques » dont la désignation est en cours au sein des services de la CAPA. Véritables acteurs placés au cœur du dispositif, leur action permettra aux projets numériques de répondre aux attentes du terrain. Egalement fortement tournée vers les usagers du territoire, cette instance se dotera des moyens permettant de récolter l'avis des citoyens.

Le COTECH se réunira tous les deux mois. Son rôle sera de proposer les actions à mener dans le cadre du programme selon les besoins exprimés, qu'ils soient internes ou externes, et de dresser un bilan technique sur l'avancée des projets engagés. L'élargissement des membres du COTECH à des agents d'autres collectivités que la CAPA et ses communes membres pourra être envisagé dans la perspective d'élargir le rayonnement du Plan Numérique Territorial au-delà des limites administratives du Pays Ajaccien,

- Un comité de direction composé du Directeur Général des Services, des Directeurs Généraux Adjointes et des Directeurs de la CAPA sera organisé trimestriellement. Le rôle de ce CODIR numérique sera de faire un point d'avancement sur les projets composant le Plan Numérique Territorial et de discuter de ses évolutions afin ensuite de pouvoir les présenter aux élus membres du comité de pilotage pour validation. Le CODIR est une instance stratégique interne.
- Un comité de pilotage composé d'élus de l'établissement, de ses communes membres et des partenaires au projet (signataires de la charte du numérique du Pays Ajaccien) se réunira semestriellement. Le rôle de ce COPIL numérique sera de participer à la définition des évolutions attendues sur le Plan Numérique Territorial, de valider les propositions d'amendement de la stratégie en cours mais également d'évaluer cette politique publique volontariste souhaitée par la CAPA.

La consultation de ces instances pourra bien entendu se faire par le biais d'outils numériques.

L'ambition est que le périmètre des actions dépasse les limites administratives de la CAPA avec la construction d'un projet pour les habitants du bassin de vie, et s'insère dans la stratégie portée par collectivité territoriale de Corse, collectivité compétente pour la réalisation et la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique régional. Parallèlement aux 3 instances citées précédemment et afin d'amorcer l'élargissement de son Plan Numérique Territorial au-delà de ses frontières administratives, les services de la CAPA travailleront en collaboration avec le Service de Développement Technologique de la Collectivité Territoriale de Corse à l'organisation et à l'animation de réunions d'information et de discussion regroupant les collectivités corses intéressées et impliquées dans la mise en œuvre des TIC.

En adoptant ce Plan Numérique Territorial, la CAPA se positionnera en qualité de collectivité pionnière en matière de déploiement du numérique au niveau régional.

Une présentation en séance permettra de :

- Rappeler la stratégie CAPA – Territoire numérique,
- Réaliser un point d'étape à date des actions déjà engagées,
- Présenter le Plan Numérique Territorial 2014-2020 :

Il est précisé que des crédits d'un montant global d'un million d'euros sont inscrits au Budget Principal 2014 pour les projets en cours. Pour les nouveaux projets l'inscription de crédits sera proposée dans le cadre des futurs débats budgétaires et en fonction des propositions issues des différents comités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Oui l'exposé de MONSIEUR ANGE PASCAL MINICONI, 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT

Et après en avoir délibéré

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU, la Loi 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

APRES, réunion de la Commission administration générale, finances, budget, ressources humaines, évaluation des politiques publiques le 18 février 2014

APRES, réunion du bureau le 04 mars 2014

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

---

DECIDE

- D'approuver le principe de mise en œuvre du Plan Numérique Territorial 2014/20 tel que présenté en séance.
- De valider le programme d'actions pour l'année 2014.
- De valider la proposition de gouvernance avec la création d'un comité technique, d'un comité de direction et d'un comité de pilotage.
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes aides avec les taux maxi envisageables pour chacun des projets qui seront engagés dans le cadre du programme.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les titres, documents et pièces relatifs à la mise en œuvre de la stratégie CAPA – Territoire numérique, et plus généralement à faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et d'un affichage au siège.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jours, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

